

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2012 DAC 736** Subvention (1.090 euros) à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12e).

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12<sup>e</sup>).

Cette fédération déclarée à la Préfecture de Police le 9 mai 2007 a son siège social situé 75 rue Decaen dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris a pour but de permettre aux anciens combattants des missions extérieures du département de Paris de se regrouper pour faire connaître leur mission ; de venir en aide à leurs compagnons blessés et de faciliter leur réinsertion (emploi, logement, soutien) ; de contribuer à des actions humanitaires et de paix ; d'établir des relations entre leurs compagnons restés en mission pour leur assurer un soutien moral ; d'œuvrer pour l'obtention d'une carte et d'un statut d'ancien combattant ; de promouvoir l'esprit civique et la valeur morale de l'armée ; de réfléchir dans les domaines de la Défense, de la diplomatie et de la stratégie ; de nouer des liens avec d'autres associations d'anciens combattants, nationales et internationales et enfin, d'établir des échanges entre l'armée professionnelle, l'armée de réserve et les associations patriotiques.

En 2012, la fédération a organisé un concours avec le collège Camille Claudel situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement dont le sujet portait sur les actions humanitaires des casques bleus en Haïti.

Afin de lui permettre de poursuivre ces actions, je vous propose de lui attribuer en 2012 une subvention dont le montant est égal à celui que nous lui avons accordé en 2011, soit 1.090 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DAC 736** Subvention (1.090 euros) à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12<sup>e</sup>).

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 1.090 euros est attribuée à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) dont le siège social est situé 75 rue Claude Decaen 75012 Paris X08018/ 2012-06716 /26021

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants